



Adhérez à l'UNSA-CCI

unsa-cci.com

Tout collaborateur CCI peut adhérer

Rejoignez un syndicat :

- Ni adepte du refus systématique, ni soupçonné de complaisance,
- Réaliste,
- Pragmatique,
- Autonome
- Apolitique.

Adhérer, c'est bénéficier :

- d'écoute et de défense
- d'un accompagnement individuel psychologique et juridique
- d'une information régulière de l'évolution des CCI
- d'une formation syndicale (droit à 12 jours par an)
- d'une participation au débat, de la possibilité de témoigner et de confronter son avis aux autres

Pour adhérer, c'est simple !

- Il suffit de payer une cotisation : **la moins élevée de toutes les organisations syndicales des CCI.** Elle ouvre droit à un crédit d'impôt à hauteur de **66 %**.

RDV sur <http://unsa-cci.com>. Possible de payer en ligne !



Les avantages de l'adhésion à l'UNSA-CCI



Un site internet fiable pour suivre l'actualité



Un conseil permanent sur l'interprétation et l'application du Droit du travail spécifique aux CCI



Une analyse juridique individuelle ou collective pour accompagner les actions contentieuses avec des avocats spécialistes

Être syndiqué est un **droit constitutionnel** :
l'UNSA-CCI est un **contre-pouvoir nécessaire** dans les CCI